



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

49 N° 4 1922

## L'effort personnel et la grâce du Sacrement de la Pénitence

Maurice CLAEYS BOUUAERT

p. 185 - 204

<https://www.nrt.be/fr/articles/l-effort-personnel-et-la-grace-du-sacrement-de-la-penitence-3059>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# L'effort personnel et la grâce du Sacrement de Pénitence

## § 1. QUESTIONS DE PRINCIPES

Le lecteur se souvient peut-être d'un précédent article (1), où nous attirions l'attention des confesseurs sur les graves incon-

(1) *N. R. Th.* t. XLVIII (1921), p. 281.

vénients d'une indulgence excessive envers les « récidivistes des grandes fêtes. » Nous avons essayé de montrer comment l'extrême condescendance, dont on use souvent à leur égard par crainte de les voir abandonner un dernier reste de pratique religieuse, au lieu de leur être utile, achève de déprécier cette pratique à leurs yeux et contribue à la dépouiller de toute efficacité.

Il nous a été fait deux objections. Nous avons pensé qu'il valait la peine de les examiner avant de redescendre sur le terrain des applications concrètes.

Tout d'abord on nous a reproché d'oublier que le Sacrement agit *ex opere operato*. Pourquoi, en effet, tant insister sur la nécessité d'amener le pénitent à faire un effort personnel, précis et détaillé, en vue d'assurer son amendement, s'il est vrai que le sacrement, agissant *ex opere operato*, lui donne, de lui-même, la force et les secours dont il a besoin? Ainsi, la grâce sacramentelle suppléerait au déploiement normal d'énergie et d'activité humaine, qu'en toute autre occasion tout le monde jugerait indispensable pour redresser une habitude mauvaise? Vraiment, il nous semble que l'objection se résout en se formulant. Le Sacrement, il est vrai, transpose par la vertu de Notre Seigneur dans l'ordre de la charité du Christ l'amour initial, imparfait, qu'est l'attrition (1), mais il ne supplée pas à l'insuffisance psychologique d'une attrition qui ne serait qu'une velléité. Nous ne pouvons nullement nous contenter au confessionnal d'un regret quelconque, de promesses qui ont tout l'air d'être, et le passé du pénitent confirme l'impression, vagues, superficielles, données par manière d'acquit, parce qu'il le faut bien; nous ne pouvons nous contenter au confessionnal de garanties que partout

(1) Car la grâce doit transformer l'amour et le repentir humain en charité et contrition. L'acte de charité ou de contrition parfaite n'obtient le pardon de la faute que parce qu'il inclut le *votum sacramenti*.

ailleurs on jugerait insuffisantes, illusoire. Elles ne sont pas moins illusoire en confession qu'ailleurs.

Dans l'objection, qui nous a été faite, on voulait dire aussi : « Vous faites trop dépendre la persévérance des conseils du confesseur ; vous oubliez les grâces sacramentelles qui fortifient l'âme et la préserveront des rechutes ». Hélas ! l'expérience, les faits démentent cette conception ; ce n'est pas surprenant. Les grâces sacramentelles ne fortifient-elles pas précisément en donnant le courage d'accepter et la force d'exécuter les conseils de celui que le bon Maître envoie comme médecin de l'âme malade ? Où va-t-on prendre qu'elles préservent des rechutes autrement qu'en donnant la force de pratiquer la pénitence chrétienne ? Or, si la pénitence chrétienne consiste, non pas seulement à venir raconter ses péchés, mais encore, et essentiellement, à prendre les moyens nécessaires pour les éviter et les combattre, comment le ministre du bon Maître pourrait-il se décharger sur la vertu mystérieuse du sacrement, du soin d'indiquer et de faire adopter au pénitent les moyens qui sont indispensables, mais dont celui-ci ne comprend pas la nécessité ? (1)

De l'objection nous retiendrons qu'il est salutaire de lier à

(1) Le regret de la faute, suffisant pour la faire avouer, mais non pour faire prendre les moyens, seuls efficaces et nécessaires, de l'éviter, n'est pas un regret suffisant pour l'absolution. Pratiquement, que de fidèles ne s'en doutent pas ! et que de confesseurs, peut-être, entretiennent, sans y songer, leur ignorance ! L'auteur de l'excellent ouvrage : *Pratique progressive de la confession*, fait une réflexion, toute analogue aux nôtres, au sujet de la prière : la prière est efficace, Dieu l'assure, mais elle ne donne pas la persévérance, elle aide à l'acquiescer. De même, pour profiter des sacrements, il ne suffit pas de les fréquenter, il faut se livrer à leur action. Or, cette action n'est jamais vague, mais très précise ; on ne s'y livre de même que par une volonté précise. Cette précision dans la pratique comme dans la croyance religieuse est une des marques de la supériorité du catholicisme, de sa vérité : on n'est en contact intime avec l'Absolu que de façon précise, car rien de plus précis que l'Absolu, et rien ne nous rend plus « précis », plus absolu, que sa présence en nous.

l'usage du sacrement l'exercice de la pénitence, c'est-à-dire de l'expiation et de la réparation, de ne pas vider la pénitence sacramentelle de tout effort humain sérieux, mais inversement, de faire pénétrer l'effort humain de relèvement par la grâce sacramentelle. Que si le pécheur n'était pas vraiment disposé *hic et nunc* à accueillir les conseils et à prendre les moyens, précis et concrets, tels que, raisonnablement parlant, ils sont indispensables, parce que seuls efficaces, oh bien! il n'est pas disposé à recevoir les grâces sacramentelles qui préserveront de la rechute, ni à recevoir sérieusement le sacrement lui-même (1). Comment la présence plus intime, plus agissante de Dieu, qui est la Vérité, la Réalité même, pourrait-elle rendre plus sincère, plus vraie, une pareille légèreté? convertir une velléité en volonté? Et Dieu, la Vérité même, encouragerait cette légèreté par des secours mystérieux, dont l'homme n'a pas conscience, et dont l'expérience démontre le néant, à moins que les conditions humaines du repentir et de la volonté efficace ne soient remplies? Non, la grâce ne supprime pas la nature, et l'activité humaine, pour être pénétrée, élevée, fortifiée par la grâce, n'en répond pas moins aux conditions psychologiques essentielles de l'activité humaine. N'est-ce pas encore parce que la grâce du sacrement, pour produire l'effet attendu, demande la coopération de l'homme, que la réception quotidienne du corps du Christ peut rester sans action sur le caractère moral, la vie d'une âme? Plus l'âme, sous l'action de la grâce, devient, en un sens, passive, plus il faut qu'elle devienne souverainement et divinement active. Dieu, la Vérité et l'Amour, ne saurait se communiquer plus intimement à nous, sans vouloir nous rendre par là même plus sincères, plus vrais, plus aimants. Comment sa grâce pourrait-elle être une sorte de prime à l'insouciance et à la lâcheté? Si elle pousse au don total de soi-même, à la concentration de toutes

(1) Cf. par exemple *Cod. Juris Can.*, can. 887.

les énergies vers la parfaite conformité à la volonté divine, comment pourrait-elle dispenser normalement de l'effort requis pour atteindre cette conformité et parvenir à cette générosité? N'y a-t-il pas lieu d'instruire nos pénitents, par notre conduite à leur égard, de ces vérités essentielles et, d'ailleurs, élémentaires? La direction que nous leur donnons, les cures que nous leur appliquons, ne devraient-elles pas s'en inspirer, en être comme imprégnées?

La seconde objection, qui nous fut faite, allait dans une direction diamétralement opposée, mais pour aboutir pratiquement aux mêmes conclusions. « Croyez-vous, nous a-t-on demandé, qu'il se rencontre beaucoup de prêtres, négligeant à ce point le devoir d'assurer la contrition et l'avenir de leurs pénitents? » Que les confesseurs aient en général un scrupuleux souci d'accomplir leur devoir, certes, nous n'en disconviendrons pas. Mais le devoir peut s'entendre de bien des manières : les traités de morale, souvent peu précis sur le sujet, laissent beaucoup de marge à l'interprétation. Aussi, à côté du grand nombre de prêtres, qui, à l'occasion des confessions des grandes fêtes, se demandent avec anxiété si c'est bien le sacrement de Pénitence, tel qu'il fut institué par N.-S., qu'à leur tour ils administrent, il en est beaucoup d'autres, bien intentionnés et zélés, que l'habitude de se retrouver périodiquement, aux mêmes occasions, en face des mêmes pénitents, inchangés depuis des années, et comme inconscients de leur grave devoir d'amendement, a pour ainsi dire faits à cet état de choses, et qui ont fini par le juger naturel, inévitable en nos tristes temps. Ils ne songent même plus que l'homme change à la longue ses plus fortes habitudes, dès qu'il le veut *sérieusement*, et que, par conséquent, l'effort sérieux a dû manquer à nos récidivistes, comme aussi aux confesseurs qui les ont traités (1). Devant le rocher de

(1) *Reuter-Lehmkuhl, Neo-Confessarius, Erlbourg, Herder, p. 294-295.*

Sisyphé ils se sont finalement résignés : de fête en fête, d'année en année, ils remonteront la pente avec leur pénitent, du moins en paroles, et de fête en fête, d'année en année, celui-ci retombera aussi sûrement. Et ce serait là toute la puissance de la grâce, sur laquelle, on nous le disait tantôt, il faut fonder tant d'espoirs ?

Sans doute, ces confesseurs ne manquent pas d'indiquer à leurs pénitents les mesures à prendre pour assurer leur conversion, mais ils n'osent aller au-delà des conseils platoniques ; ils n'osent formuler des exigences précises et détaillées ; ils s'effraient des moyens trop nets et trop vigoureux, comme serait, par exemple, d'imposer à leur pénitent quelque méthode d'hygiène morale, ou le retour au confessionnal en cas de rechute, et cela, en certains cas, *sous peine de refus d'absolution* : nous voulons dire, dans les cas où le pénitent tombe d'accord que c'est, au concret, le seul moyen qu'il puisse trouver ; que s'il ne le prend pas, il retombera certainement, comme par le passé (1). A trop vouloir, pensent-ils, nous n'obtiendrons rien ; en exigeant trop, nous compromettons l'essentiel, et, d'ailleurs, la morale n'est pas l'ascèse, le minimum d'obligations qu'elle impose, est tout ce que nos récidivistes peuvent porter. Et de la sorte, ce qui ne devrait être que l'exception, le cas anormal, devient la règle, et, nous le craignons bien, car l'expérience parle si clairement, neuf fois sur dix, au lieu de garantir l'essentiel, on l'aura, en réalité, compromis. Quant à la distinction, dont on prend prétexte, entre l'ascèse et la morale, elle n'est, telle qu'on l'entend, ni édifiante, ni psychologique : comme si la morale

(1) Cela revient à dire qu'en certains cas le pénitent est amené par l'expérience et les circonstances à devoir avouer lui-même que revenir avant l'année révolue, ou avant la fête prochaine, est *in concreto* le moyen unique et efficace et que s'il ne prend pas celui-là, il n'en prendra aucun. Le cas est-il si rare ? On voit que nous ne prétendons pas trancher en thèse générale la question controversée de la nécessité *ex iure divino* de la conversion à bref délai. Cf. GENICOT-SALSKANS II, n° 522.

avait pour tâche de minimiser les devoirs, (au fond, de pactiser avec les lâchetés), et non pas de conduire les âmes à Dieu! et comme si l'homme n'avait pas un besoin d'autant plus pressant de résolutions énergiques et de secours précis, qu'il se trouve aux prises avec des passions plus fortes ou des habitudes plus invétérées! A notre avis, la conversion des récidivistes, et notamment des récidivistes des grandes fêtes, ne s'obtiendra qu'aux conditions suivantes : 1<sup>o</sup> que le confesseur s'efforce de réveiller leur foi et de leur donner la conscience vive de la nécessité, où ils se trouvent, de changer résolument de vie, en prenant pour cela les moyens efficaces ; 2<sup>o</sup> qu'il leur fasse comprendre que le premier de ces moyens, souvent le seul pratique et vraiment sérieux, sera de retourner au confessionnal à la première rechute, et afin d'assurer l'usage de ce moyen, qu'il l'impose, au besoin, comme partie intégrante de la pénitence sacramentelle ; 3<sup>o</sup> qu'il sache pareillement imposer telle mesure d'hygiène morale, reconnue nécessaire, et qu'il tende, dans la mesure du possible, à appliquer au mal le remède qui le fasse haïr, qui en éloigne par réaction directe, par *l'agere contra* ; 4<sup>o</sup> qu'il s'attaque aux deux grandes causes de l'habitude du péché, l'insouciance de Dieu et le manque de sérieux ; qu'il ouvre les yeux de ses pénitents sur l'erreur et la contradiction de leur vie devant Dieu, les amenant à indiquer en quelque sorte d'eux-mêmes le remède qui les guérira.

Nous croyons qu'en s'engageant dans cette voie, en ambitionnant plus pour les âmes que de les tirer momentanément d'affaire, on se rapprochera ainsi davantage de l'esprit de l'Évangile, de la tradition de l'Église et de la pratique des saints. On dit que les saints sont indulgents à proportion de leur sainteté. Ne dirait-on pas plus exactement : compatissants? Car leur indulgence n'est autre chose que l'accueil plein de bonté qu'ils ménagent au pécheur. Mais, dans cet accueil, comme ils savent lui faire sentir l'horreur absolue qu'ils éprouvent pour son mal! Le Sauveur guérissait et par-

donnait sur l'heure, mais Il ajoutait : « Allez, ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire. » Il inspirait, avec la reconnaissance pour le pardon, la haine et la crainte du péché. Nous aussi, prêtres, que quelque chose de l'autorité, de la sainteté, de la bonté, en un mot, du Cœur du Maître, transparaisse en nous, et nous communiquerons aux âmes le désir de la conversion, et des remèdes efficaces qui la procurent. Il faut que les fidèles sentent que l'autorité avec laquelle nous leur parlons, le cœur avec lequel nous les guérissons, c'est l'autorité, le Cœur du Maître, présent en nous, agissant par nous.

## § 2. APPLICATIONS PRATIQUES

Avant toute chose, nos récidivistes ont besoin de se remettre sous le regard de Dieu, d'apercevoir et de juger leur vie à la lumière de Dieu. Car ils sont inconscients, ils n'ont guère de honte; ils s'accusent de péchés, dont ils diront dans un instant que « ce n'était pas leur faute », et que, dans les mêmes occasions, ils commettraient certainement encore, et sans hésiter; assurément, ils ne se rendent pas compte que le grand mal, c'est leur volonté insuffisamment décidée, prête à renoncer à Dieu, comme par le passé, plutôt qu'au plaisir ou aux aises; même ils paraissent croire, ce n'est pas rare, faire grand honneur à Dieu en consentant à remplir leurs devoirs religieux, et c'est par une sorte de condescendance, au fond, qu'ils viennent raconter leurs fautes; aussi exigent-ils l'absolution : ne se sont-ils pas dérangés, humiliés, que peut-on vouloir de plus? La contrition, pour eux, c'est la formule qu'ils récitent, le regret du péché, c'est l'aveu qu'ils se sont résignés à en faire; après quoi, il n'y a plus lieu de se préoccuper de rien, tout le devoir est accompli; le sentiment qu'il faudra persévérer, malgré les difficultés, ne leur est, pas un instant, entré sérieusement dans l'âme.

Il importe donc, tout d'abord, qu'ils connaissent leur mal,

sentent la nécessité de guérir et, pour cela, de vouloir guérir, qu'ils se rendent compte de ce qu'ils viennent faire : non raconter, mais s'humilier, s'accuser, implorer leur pardon et demander les moyens de ne plus retomber dans leurs péchés. Il faut qu'ils prennent conscience du rôle du prêtre, non pas donneur d'absolution à quiconque en demande, mais représentant et ministre de Dieu, chargé de faire ce que Dieu ferait à sa place, c'est-à-dire de pardonner, mais à ceux qui veulent se corriger, se guérir, qui le veulent absolument.

Voilà donc un premier remède indispensable : inculquer au pénitent avec une humilité sans réserve, l'estime et le respect de l'œuvre qu'il accomplit, du prêtre qui tient la place de Dieu. Le moyen pour obtenir ce premier résultat ? Évidemment, les vêtements liturgiques, la dignité de l'attitude, le recueillement du confesseur n'y suffiront pas. D'autre part, la formation du chrétien, dès son enfance, et notre propre conduite à nous y contribueront puissamment : que le prêtre, dans toute sa vie, apparaisse comme un ministre de sainteté, préoccupé uniquement des œuvres de Dieu, l'estime du confesseur rejallira sur la confession ; qu'il se montre au contraire un homme semblable aux autres hommes, il ne sera plus, au confessionnal, qu'un simple fonctionnaire, et le ministère, qu'il y exerce, paraîtra une simple formalité (1).

Mais au moment même de la confession, que faire ? Il faut, nous semble-t-il, que nous donnions, autant que pos-

(1) La masse des fidèles a l'impression que nous tenons extraordinairement à leurs Pâques, comme si, les Pâques faites, tout était sauvé. Cela nous donne une apparence de fonctionnaires, et au devoir pascal une apparence de simple formalité. C'est par métier que nous exigeons de nos pénitents une promesse d'amendement ; eux, de leur côté, la feront avec, au fond du cœur, le sentiment qu'ils ne la garderont guère que jusqu'à la communion ou très peu de temps après, et que les prêtres, qui l'exigent, le savent très bien et n'en contentent. N'est-il pas urgent de réagir là-contre ?

sible, au pénitent le sentiment que c'est entre Dieu et lui que le dialogue s'engage; entre Dieu et lui que les affaires vont se régler; que c'est sous le regard de Dieu et non en présence d'un homme qu'il s'agit de considérer et le passé et l'avenir.

Si, par exemple, le pécheur s'était vraiment humilié, on lui parlera avec le cœur de S. François de Sales : « Mon ami, notre Père des cièux vous regarde avec bonheur maintenant que vous avez eu le courage de vous débarrasser d'un pareil fardeau. Comme Il vous ouvre les bras! Vous êtes généreux et noble à présent, et vous l'étiez tout de même, si peu, n'est-ce pas? Vous le regrettez, et cela n'arrivera plus(1) ». Mais que dire à celui qui, après avoir débité toute une série de fautes grossières, ne paraît en éprouver aucune honte? Qu'on essaie, doucement, de lui faire sentir son mal : « Mon ami, dans tout ce que vous avez dit là, qu'est-ce qui est le plus mauvais, le plus grave? Qu'est-ce qui doit changer à tout prix? »

D'habitude, le pénitent ne peut pas répondre, ou désigne le péché qui porte le plus extérieurement atteinte à nos rapports avec Dieu, mais où souvent il est entré le moins de malice, où la volonté a été la moins mauvaise, bref le péché le moins formel. Tout de même, la question n'aura pas été inutile; elle est de nature à faire réfléchir et à réformer la conscience, en lui montrant que le mal est principalement dans la disposition de la volonté. Supposons que le pénitent réponde : « Je ne sais pas », le confesseur l'aidera et tâchera de mettre le doigt sur le péché formellement le plus grave.

S'il répond, comme ce sera souvent le cas : « d'avoir omis la messe le dimanche », après s'être assuré qu'il y a eu faute

(1) Ce discours et ceux qui suivent ne sont pas à tenir tels quels ni surtout si longs : ils visent à indiquer des voies. Au contact direct et sous l'inspiration de la grâce, plus aisément que par écrit, on trouve le chemin **plus court qui nous mène droit au but, au cœur.**

formelle, il est bon de lui dire : « Mon ami, même s'il n'y avait pas de votre faute, ce serait déjà grand dommage pour vous que de manquer à la messe, mais par votre faute, c'est grave ». Et, comme l'essentiel est qu'il apprenne à apprécier ses fautes à la lumière de Dieu, qu'il conçoive la crainte et l'aversion du péché qui nous fait ennemis de Dieu, on ne se contentera pas de lui rappeler la prescription, à laquelle il lui fut enseigné de se soumettre, bon gré mal gré, et qu'au fond il ne juge pas fort méchant de violer, mais on tâchera de lui expliquer brièvement la nature et la raison de cette obligation : « Mon ami, dans son amour pour vous, Notre-Seigneur vient à vous, descend sur l'autel, et vous enjoint de venir à Lui. Il vous l'enjoint, parce qu'Il sait que vous avez besoin de Lui, et que si vous ne venez pas, vous vivrez de plus en plus loin de Lui, de moins en moins capable de remplir vos autres devoirs. Il vous fait dire : Je me suis sacrifié pour vous au Calvaire, Je le fais sur l'autel, pour vous communiquer la force de faire, à votre tour, les sacrifices nécessaires. Et vous, vous ne voulez donc pas de cette force, dont vous avez besoin, ni de Moi. Si vous étiez vraiment empêché de venir à Moi, Je saurais vous aider de quelque autre manière, mais non pas, si votre bon plaisir, votre commodité, sont le seul obstacle. Voilà ce que vous dit Notre-Seigneur. Eh bien ! mon ami, votre conduite est-elle chrétienne ? Cela n'arrivera plus ? — Non, mon Père.

C'est donc décidé. Mais si cela arrivait encore, que feriez-vous ? — Silence du pénitent. — Je vais vous le dire. Mais d'abord depuis combien de temps avez-vous commencé à manquer à la messe ? — Depuis autant de mois. — Et vous êtes resté ainsi, depuis lors, dans le péché mortel, ayant rejeté Dieu qui est le maître de votre vie et de votre mort, et vous avez recommencé plusieurs fois ? Vous ne resterez plus jamais en aussi mauvais état ? Si cela arrivait encore, vous vous puniriez vous-même de suite, n'est-ce pas ? Coûte que

coûte vous irez à confesse pour le dimanche suivant, et le jour même, vous récitez à deux genoux, l'acte de charité et l'acte de contrition, en ajoutant : « Je regrette tout particulièrement, du fond de l'âme, d'avoir, malgré ma promesse et volontairement, manqué à la messe ce matin, je décide de m'en confesser avant la fin de la semaine. » Vous répéterez cette protestation tous les jours jusqu'à votre confession. Voilà ce que vous allez faire. Maintenant, votre pénitence sera 1<sup>o</sup> de réciter lentement les actes et de réfléchir pendant cinq minutes sur ce que j'ai dit de la sainte messe, pour bien regretter de l'avoir omise ; 2<sup>o</sup> de faire ce que je viens de vous dire, si vous recommencez (1). » Le lecteur se dit que le pénitent, sans oser se l'avouer, protestera au fond du cœur : il n'a pas l'habitude de revenir à confesse avant « telle date ». Aussi, il faut formuler pour lui l'objection : « Mon ami, vous n'avez pas l'habitude, n'est-ce pas, de vous confesser si souvent, et je vous étonne ? Eh bien ! il faut changer cela. Si vous retombez exprès, ou par habitude mauvaise, n'est-il pas juste que, pour vous punir, vous dérangiez vos habitudes ? Car votre vie doit absolument changer. N'est-il pas vrai que si vous attendez, après un premier péché, de vous en confesser, vous y retombez encore ; est-ce que vous voulez cela ? A aucun prix, n'est-ce pas ? Donc, de deux choses l'une : ou bien, vous ne recommencerez plus jamais, ou bien, vous irez la même semaine à confesse pour bien montrer que vous haïssez le péché, et que vous voulez à tout prix en finir avec lui.

(1) Il va sans dire que cette partie conditionnelle de la pénitence ne peut être imposée qu'avec discrétion, si on est fondé à croire qu'elle sera salutaire et suavement acceptée. Le lecteur appliquera sans peine notre remarque générale à tous les préceptes positifs. C'est ainsi qu'on s'attachera par exemple à faire comprendre au pécheur, coupable de violer les lois du jeûne et de l'abstinence, combien la loi de pénitence est utile et révèle d'amour de Dieu et de sollicitude de la part de l'Église, qui veut nous dégager de toute tyrannie des sens. .

Est-ce raisonnable, oui ou non?(1) » Nous entendons bien l'objection : que ces avis soient donnés sous forme de conseil, rien de mieux ; mais on ne peut imposer par manière de pénitence sacramentelle de se confesser aussitôt après une rechute. Le pénitent, d'ailleurs, l'oubliera, ou n'en fera rien et se chargera plus lourdement encore la conscience. Mais dans l'hypothèse où le retour aux sacrements serait visiblement le seul moyen... nous nous demandons pourquoi on ne pourrait pas imposer au pénitent, comme une obligation stricte, d'user de ce moyen, le seul pratiquement efficace, s'il veut vraiment éviter les rechutes répétées ? Au premier moment, peut-être sera-t-il mécontent, mais, à la réflexion, il commencera à comprendre que la religion et que la confession sont choses sérieuses, et que se repentir de ses péchés, pour en obtenir le pardon, c'est vouloir sincèrement changer de vie. Et ensuite, il sera soutenu dans sa résolution par la crainte du châtiment, accepté et décidé d'avance. Sans doute le remède pourra aggraver le mal dans certains cas, il faudra tâcher de les discerner... laisser alors dans la bonne foi, mais, en général, faut-il sacrifier, en faveur des pécheurs mal disposés, ceux qui voudront profiter du remède et y trouveront le salut ? Qu'on fasse donc comprendre au pécheur que la volonté de Dieu est absolue : « Ne péchez plus, » autant que miséricordieuse : « Allez en paix, » et le pécheur agréera la pénitence, souvent même la pénitence insolite et prolongée, qui lui paraîtra de nature à assurer sa persévérance.

Il est, bien entendu, impossible, et, d'ailleurs, inutile d'appliquer à tous les genres de péchés, accusés par le pénitent, le traitement que nous venons de décrire. Entrepris à fond sur un point, le point le plus sensible, où le

(1) Si la chose peut se faire suavement, on suggérera parfois au pénitent de se punir par où il a péché, d'assister par exemple pendant la semaine à une messe matinale, ou d'aller prier un quart d'heure dans une église pour demander pardon.

confesseur sent la volonté le plus malade, le pécheur guérira sans grande difficulté de ses autres maladies. Le mal, en effet, est atteint à la racine, puisque la volonté a commencé à se retourner vers Dieu précisément là où elle se détournait le plus dangereusement de Lui : évitant l'occasion prochaine à laquelle il était le plus enchaîné, il apprendra peu à peu par lui-même à se dégager de tout le reste. Peut-être ne sera-t-il pas sans utilité d'appliquer nos principes à deux ou trois autres cas.

Le péché d'onanisme, tous les confesseurs le savent bien, est un de ceux qui leur donnent le plus d'embarras. Mais l'origine du mal varie très fort. A l'onaniste par crainte des enfants à nourrir, voici en quel sens nous parlerions : « Mon ami, est-ce que vous n'avez pas dit et redit souvent : Notre Père, donnez-nous notre pain quotidien? Comment osiez-vous?... N'est-ce pas parce que vous n'aviez pas confiance en Dieu, que vous avez profané le mariage, et que vous vous êtes souillé avec celle que vous deviez sanctifier? Ne sentez-vous pas que vous éloignez la Providence de votre foyer? » Si le péché a eu pour cause les ménagements dus à la santé de la femme, après avoir rappelé, s'il y a lieu, combien facilement les médecins font erreur en cette matière, on s'efforcera de développer la confiance, en faisant comprendre que Dieu donne beaucoup ou peu suivant qu'on espère beaucoup ou peu de sa bonté ; mais si vraiment l'abstention s'impose, il faudra sympathiser sans doute avec les éprouvés, mais avoir le courage aussi de parler clairement le vrai langage surnaturel : « Notre-Seigneur lui-même a consacré votre union, et Il savait d'avance que vous recevriez cette croix à porter : Il vous y a préparés, afin que vous ne soyez pas unis comme des païens, que vous sachiez donc vous contenir au besoin ; c'est pénible, je le sais, mais, voyons, vous aimez votre femme, et le mariage est chose sainte, vous allez changer

votre vie. » Le confesseur s'enquerra depuis combien de temps l'habitude du péché a été prise, des causes qui ont amené les rechutes, après les confessions précédentes, pourquoi les bons propos ont cédé si vite. Et tout cela étant tiré au clair, il indiquera au pénitent la résolution précise à prendre; il invitera la femme, si c'est elle, à répéter à son mari ce que lui-même vient de lui dire. « Et si cette fois encore vous retombez?... N'attendez pas de revenir; sinon, vous le savez, vous êtes perdu. Voulez-vous une pénitence, qui grave votre résolution dans votre cœur? Vous avez mal vécu pendant 6 ans. Récitez aujourd'hui lentement six Pater et six Ave, en répétant chaque fois : Mon Dieu! comme j'étais indigne de dire : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien! Comme je croyais peu en Vous! Pendant six semaines, le samedi, vous récitez les six Pater et les six Ave, et vous vous ferez la même réflexion. Mais si vous retombez, vous reviendrez, et *cela fait partie de votre pénitence*. Maintenant, j'ajoute un conseil : si c'était par crainte de la vie plus dure que vous deviez retomber dans le péché, punissez-vous alors par où vous aurez péché; infligez-vous une privation sensible; par exemple, privez-vous le lendemain de la moitié de votre repas, et reprenez vos six Pater et vos six Ave jusqu'au jour où vous serez venu vous confesser. »

Tout cela n'est-il pas irréalisable, de la pure utopie? Nullement, et nous parlons d'expérience. Et nous croyons qu'une cure attentive de cette espèce est souvent la seule qui rende ou donne au pécheur la conscience de ses devoirs et des jugements de Dieu.

La liaison adultère exige un traitement beaucoup plus radical et plus énergique encore. Si elle dure depuis des années entre les mêmes complices, nous croyons qu'il faut régulièrement différer l'absolution jusqu'à ce que la sépa-

ration ait effectivement eu lieu<sup>(1)</sup>. Mais nous croyons aussi que cela ne suffit pas. Il faut porter le fer jusqu'au fond de la plaie, exiger le sacrifice de tout regret intérieur et la surveillance des pensées; ou si l'adultère avait eu pour cause, non la passion, mais l'absence d'affection pour le conjoint, il faudrait exiger la reprise des marques d'affection que le pénitent jugerait possibles, et réveiller en lui l'idée juste et belle de l'amour entre époux chrétiens. Nous disions dans notre précédent article, en parlant des péchés de la chair en général, que le délai de l'absolution, expérience faite, ouvrait les yeux des consuetudinaires sur la réelle insuffisance de leurs dispositions et le caractère illusoire de leur repentir, et souvent les guérissait. Ici encore, le confesseur doit avoir soin de découvrir l'obstacle contre lequel il faut armer la faiblesse; ce sera, par exemple, chez la femme le laisser-aller devant l'insistance de l'homme, chez l'homme, la soudaineté et la violence de la passion et ainsi de suite. Les vouloirs amollis ou emportés, et, plus encore, les intelligences aveuglées doivent être traités. Que celles-ci, d'abord, soient illuminées à nouveau par les clartés de la vérité surnaturelle, et puis que les volontés soient entreprises et sérieusement afferemies par des résolutions viriles et, comme toujours, précises. « Chaque fois que vous irez retrouver votre fiancée, auparavant, vous prendrez soin de vous trouver seul quelques instants, vous renouvellerez

(1) En ce cas s'applique évidemment l'article si prudent de la *Theologisch praktische Quartalschrift* (1897) sur la conduite à tenir avec les récidivistes, reproduit dans REUTER-LEHMKUHL n° 188, en particulier, 188 i pp. 288, sq. Au n° 188 l'auteur cite LÉON XII qui insiste sur le juste milieu à tenir et sur la bénignité qui rend disposés beaucoup de ceux qui entraînent au confessionnal sans l'être. Preuons garde que ce qui est dit à la suite de ce document : *nostra maxima aetate, ante omnia cavendum est a nimia severitate*, a été tellement pris en considération que ce qu'on pouvait craindre : *quod peccator ille non amplius ad confusionem redibit et in peccatis suis tabescet*, pourrait souvent hélas être retourné : *multi tabescunt quia...*

votre résolution de la quitter avant tel moment, et cela en la présence de Dieu, vous récitez un Pater, en insistant sur les mots : que votre volonté, qui est que nous nous séparions avant tel moment, soit faite. Quand vous aurez fait cela dix fois, votre pénitence sera accomplie. » Pourquoi cette précaution élémentaire serait-elle impossible à prendre, et pourquoi serait-ce une utopie de vouloir l'imposer, sinon parce que le pénitent, (d'avance, nous le supposerions tel), serait trop mal disposé pour prendre les moyens efficaces ? (1)

Le péché solitaire est l'indice d'un tempérament en voie de se détraquer. C'est bien le cas ou jamais d'exiger le retour prompt au confessionnal en cas de rechute (2). Reuter cite l'exemple de S. Philippe de Néri donnant comme unique pénitence l'obligation de se représenter, si l'on retombait. Les péchés de la chair, pris en bloc, accusent toujours une double tare, la faiblesse de la volonté et la tyrannie des sens. Contre la double maladie un double remède. *Hoc autem genus non eiicitur nisi per orationem, et ieiunium*, (Mt. XVII-21). Cette parole de Notre-Seigneur, la Tradition entière depuis les apôtres, en passant par S. Grégoire, S. Léon, les théologiens comme Canisius, jusqu'au catéchisme de nos jours, la répète, l'applique au démon impur : ce trésor de la Tradition doit-il rester fermé pour nos pauvres pécheurs ? Cette parole du Sauveur est-elle devenue théorique ? Combien de fois avons-nous eu nettement l'impression que le pénitent était satisfait, lorsque nous lui disions : « Vous regrettez d'avoir voulu la jouissance mauvaise. Ne voudriez-vous pas vous infliger une bonne

(1) L'avis que nous donnons et que d'aucuns seraient tentés de croire utopique est celui de REUTER-LEHMKUHL, *o. c.* p. 288.

(2) MGR GAUME, *Manuel des Confesseurs*, nos 336-338, cite l'exemple de S. Bernard et de S. Philippe de Néri. L'ouvrage de Mgr Gaume est excellent, puisqu'il est fait surtout de la doctrine et de la pratique des saints.

pénitence, bien dure que vous sentiez? » Il répondait : « Oui, monsieur, certainement. » — « Que pourriez-vous faire? Si vous vous priviez de... ceci... demain à midi? Serait-ce possible? » D'autres ont été guéris parce qu'ils ont eu le courage, au moment de la tentation, de s'infliger une douleur. L'important, c'est de leur rendre la conscience qu'ils sont capables de refuser quelque chose à leur corps. Cela ne les a sauvés pas tous, mais à tous, cela fait du bien. Au reste, les bienfaits du jeûne ne sont pas moins réels aujourd'hui qu'autrefois; le confesseur qui jeûne pour ses pénitents en fait la bienheureuse expérience, et, pourquoi ne songerait-il pas à en faire bénéficier ceux qui viennent lui demander un remède à leurs maux?

De l'asservissement aux sens, personne ne guérira jamais qu'en les crucifiant. Il est déraisonnable de croire qu'une prière récitée machinalement recevra de la grâce sacramentelle toute la vertu des remèdes énergiques, indiqués par le Sauveur lui-même. A force de vouloir épargner la faiblesse, on se met de connivence avec elle, on ruine l'énergie. Au contraire, ces malheureux esclaves de leur corps se sentent peu à peu ragaillardis en constatant qu'ils ont encore de l'empire sur eux-mêmes : ne les laissons donc jamais partir sans leur avoir donné un conseil d'hygiène morale énergique, à côté de celui de la prière.

Il arrive aussi maintes fois que le pénitent déclare avoir prié au moment de la tentation, mais avoir cédé quand même. Demandons-lui comment cela s'est fait, et montrons-lui qu'à tel moment, il avait cessé d'élever son cœur à Dieu, ou bien que sa prière n'était pas très sincère, qu'il ne suppliait pas Dieu de toute sa volonté d'éloigner la tentation, qu'il cédait à moitié déjà, tout en priant encore.

Un dernier mot avant de finir. Le genre de traitement que nous suggérons semblera au lecteur s'éloigner bien fort de la pratique courante, et de nature à surprendre, presque à ahurir

les pénitents. C'est fâcheux, nous en convenons. Mais ne serait-il pas plus fâcheux d'abandonner encore une fois, sans remède efficace, pour de longs mois, un grand nombre de pauvres âmes à leurs misères?

Est-il conforme à la volonté du Sauveur qui disait : Allez et ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire, d'*expédier* les âmes avec un traitement et des conseils, dont l'expérience et le bon sens ont surabondamment prouvé l'inefficacité?

Mais la pratique de la confession, telle que nous la proposons, allongera le temps nécessaire à chacun, et n'est-ce pas risquer d'impatiser les pénitents et de les chasser de l'église? Il nous semble qu'on pourrait consacrer les instructions dominicales du carême à la préparation des confessions pascales et décharger par là même les confesseurs du soin d'instruire et d'interroger avec tout le détail que nous avons dit. Pourquoi ne pourrait-on pas avertir les fidèles de venir deux, trois jours à l'avance, s'ils veulent ne pas devoir attendre; pourquoi serait-il si malaisé de leur inculquer l'idée que leur confession pascale devra signifier la rénovation profonde de leur vie, la rupture avec les habitudes mauvaises, qu'elle ne saurait être une simple formalité, après laquelle ils reprendraient leur insouciant et coupable existence, comme si rien ne s'était produit? — que donc, s'ils retombent, ce ne pourra être qu'en des rechutes promptement réparées, de plus en plus rares, tendant à ne plus se produire, et dont la cause sera la faiblesse humaine, non pas l'insuffisance des moyens prévus, et acceptés, et décidés avant et pendant la confession des Pâques? Leur vie nouvelle sera une résurrection pascale avec le Christ; elle n'aura plus son principe dans les convoitises de ce monde, mais dans le contact repris avec la lumière de Dieu, la force purifiante de Dieu, apportée et communiquée par le Sauveur, dont l'*opus operatum* aura transposé jusqu'à l'amour filial et à l'adoption divine, le pauvre effort moral de

notre coopération personnelle, que les sacrements seront venus transposer et vivifier. Car si quelqu'un veut, de volonté absolue, guérir le pécheur, c'est Lui, le Maître ; c'est pour cela qu'Il se rend si présent, qu'Il agit Lui-même dans le sacrement. Il faut que le pénitent chrétien respecte et aime d'autant plus l'effort de conversion et de réparation, que cet effort, c'est le bon Maître qui le lui demande, qui le lui impose, et cela, parce qu'Il aime, qu'Il veut le pauvre pécheur de tout son amour, de toute sa force, de tout son sang. Il faut que le pénitent chrétien veuille que son effort, son pauvre vouloir humain soit digne, soit capable d'être uni au Vouloir absolu, si aimant, du bon Maître ; qu'il bénisse le Maître de la grâce de pouvoir faire pénitence, et qu'il se rende bien compte que la vie renouvelée qu'il mènera, il ne l'a pu renouveler qu'au contact, du Cœur, du sang, du vouloir absolu du bon Maître. Il doit être persuadé qu'il ne peut pas recommencer à agir et à penser comme si le Maître était loin de lui, absent ; si lointain et si absent de sa vie que ce serait à peu près, comme si le Maître n'était pas et n'aimait pas le chrétien qu'Il a racheté.